



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/586
25 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA FRANCE AU CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 22 juillet 1997 indiquant que M. Pascal Teixeira a été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
